

AIDE À L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

Bénéficiaire de l'aide:

Associations sportives et culturelles.

Objet de l'aide:

Le Département soutient financièrement, sous certaines conditions, les structures organisatrices d'opérations ou de manifestations à caractère sportif, culturel ou événementiel se déroulant en Haute-Savoie.

Montant de l'aide:

Traitement au cas par cas, en fonction des demandes exprimées et du budget engagé.

Démarche:

Les dossiers de demande de subvention sont à déposer 3 mois minimum avant le début de l'action ou de la manifestation.

Pour toute demande adressée moins de 3 mois avant la tenue de l'action ou de la manifestation, l'intervention du Département sera systématiquement minorée. Aucune demande ne sera traitée après la tenue d'une action ou d'une manifestation.

Cas particulier : Les dossiers de demande de subvention concernant les affaires culturelles sont à déposer avant le 31 octobre de l'année précédent la manifestation.

Le détail de la démarche est précisé dans le dossier de subvention que vous pouvez télécharger dans le bloc situé à droite de cette page.

A qui s'adresser:

Monsieur le Président du Conseil départemental

Département de la Haute-Savoie

CS 32 4444

74041 Annecy Cedex

Pole Culture, Patrimoine : administration.generale.subventions@hautsavoie.fr

Pôle Education, Jeunesse et Sport : pejs@hautsavoie.fr

Direction de la Communication Institutionnelle : communication@hautsavoie.fr

Date de dépôt : avant le 31 octobre de l'année précédent le projet